

L'an deux mil dix-sept, le quinze février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : ..... Estelle BERREZ (pouvoir à Laurence MAS)  
..... Patrice MOREL (pouvoir à Jean-Pierre BROCARD)  
Membre absent : ..... Magali PEUGET

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil ; Grégoire LONG, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la précédente séance du 6 décembre 2016. Aucune remarque n'étant formulée, il poursuit en présentant les commissions et réunions tenues depuis la précédente séance du Conseil Municipal, à savoir :

- ✓ Exécutif (Maire et adjoints) : lundi 12 décembre 2016
- ✓ Exécutif (Maire et adjoints) : lundi 9 janvier 2017
- ✓ 2ème commission : mercredi 18 janvier 2017
- ✓ Exécutif (Maire et adjoints) : mardi 24 janvier 2017
- ✓ Commission d'Appel d'Offres : lundi 30 janvier 2017
- ✓ 3ème commission : lundi 30 janvier 2017
- ✓ CCAS : mercredi 8 février 2017
- ✓ Exécutif (Maire et adjoints) : lundi 13 février 2017

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- ✓ Comptes administratifs 2016 : Synthèse (12 tableaux) + commentaires
- ✓ Loi de finances 2017
- ✓ Consultation travaux de voirie rue du Moulin : choix de l'entreprise

## **1. Finances**

### **➤ Examen et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2016**

#### ***Analyse macro des résultats par budget***

Monsieur le Maire rappelle que les comptes administratifs font état des réalisations au cours de l'année écoulée, en comparaison avec les budgets primitifs. Il est proposé de procéder en premier lieu à une présentation macro des résultats, puis à la présentation dans le détail par budget.

Le résultat global (tous budgets confondus) est de 1 057 686 € (sections de fonctionnement et d'investissement). Ce résultat se répartit comme suit :

	Budget Général	Eau Potable	Assainissement	Lotissement	TOTAL
	CA 2016	CA 2016	CA 2016	CA 2016	CA 2016
<b>Fonctionnement</b>					
Résultat N	1 084 836	13 114	122 893	771 550	1 992 394
	Résultat	Résultat	Résultat		
CAF Brute	554 806	50 306	44 137		649 249
Emprunts - Remboursement du capital	317 202	57 917	88 543		463 662
CAF nette	237 604	-7 611	-44 406		185 587
<b>Investissement</b>					
RESULTAT N sans les reports	-407 426	-143 597	-52 668	-198 266	-801 957
RESULTAT N avec les reports	-550 376	-138 297	-47 768	-198 266	-934 707
<b>RESULTAT</b>	<b>534 460</b>	<b>-125 183</b>	<b>75 125</b>	<b>573 284</b>	<b>1 057 686</b>

Il est intéressant de noter que le résultat de fonctionnement dégagé en 2016 (1 084 836 €) permet largement de combler le déficit d'investissement (550 376 €), pour obtenir finalement un résultat de 534 460 €, correspondant au fonds de roulement à fin 2016. Rappelons que le fonds de roulement à fin 2015 était de 501 311 €.

La CAF nette sur le budget général est positive : + 237 604 €. Elle était de + 182 975 € en 2015.

Le résultat global sur le budget annexe Eau Potable reste négatif en 2016 (- 108 805 € en 2015). Quant au budget annexe Assainissement, le résultat est positif (+ 75 125 €) contre + 122 722 € en 2015. La Capacité d'Autofinancement Nette est négative en 2016 : - 44 406 € (contre - 19 831€ en 2015). La charge des emprunts (contractés pour le financement de la station d'épuration) cumulée au coût de fonctionnement de la station expliquent cette dégradation de la CAF.

Le résultat du budget annexe lotissement est positif (+ 573 284 €), en raison de l'emprunt relais reconduit en 2016. Le bilan final de ce budget annexe sera établi lors de sa clôture (vente totale des parcelles).

Le tableau suivant fait apparaître un comparatif de la section de fonctionnement (budget général) entre le compte administratif 2015, le CA 2016 et les budgets respectifs :

	Budget 2015	Réalisé 2015	Budget 2016	Réalisé 2016	BP2016/BP2015	CA2016/CA2015
Charges à caractère général	698 965	666 111	677 875	608 327	-21 090	-57 784
Charges de personnel	686 160	683 122	644 500	615 091	-41 660	-68 031
Atténuation de produits :	23 500	27 871	40 000	45 253	16 500	17 382
Autres charges Gestion courante	329 400	309 756	272 450	284 437	-56 950	-25 320
Charges financières	130 000	122 798	102 300	101 481	-27 700	-21 317
Charges exceptionnelles	500	0	500	1 825	0	1 825
Dépenses imprévues	50 000	0	30 000	0	-20 000	0
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 918 525</b>	<b>1 809 658</b>	<b>1 767 625</b>	<b>1 656 413</b>	<b>-150 900</b>	<b>-153 245</b>

On note une baisse significative des charges à caractère général, liée à la baisse du prix et de la consommation des combustibles (chauffage des bâtiments), ainsi qu'aux dépenses contenues en matière de fleurissement, de voirie et de réparation du matériel roulant.

Les charges de personnel ont largement baissé, passant de 683 122 € en 2015 à 615 091 € en 2016. Cette baisse est liée au départ de personnels titulaires. L'atténuation de produits correspond à la

contribution de la commune au fonds de péréquation horizontale (les collectivités plus riches paient pour les collectivités plus pauvres).

La baisse des autres charges de gestion courante s'explique par la baisse des indemnités des élus et de la subvention versée aux Francas (2015 était une année de régularisation). Les charges financières sont les intérêts de la dette sur le budget général : aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2015.

	Budget 2015	Réalisé 2015	Budget 2016	Réalisé 2016	BP2016/ BP2015	CA2016/CA2015
Atténuation de charges	36 500	39 689	25 500	21 837	-11 000	-17 852
Produits des services	216 102	272 378	217 501	239 418	1 400	-32 960
Impôts et taxes	1 440 950	1 448 022	1 413 595	1 472 287	-27 355	24 265
Dotations et participations	485 525	512 003	379 180	406 288	-106 345	-105 716
Autres produits de gestion courante	66 500	65 877	65 100	63 477	-1 400	-2 400
Produit financier	0	9	0	8	0	-1
Produits exceptionnels	0	115 112	0	170 398	0	55 286
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>2 245 577</b>	<b>2 453 090</b>	<b>2 100 876</b>	<b>2 373 713</b>	<b>-144 701</b>	<b>-79 377</b>

Le compte « Atténuation de charges » correspond aux remboursements perçus au titre des arrêts de travail du personnel. On note une baisse significative des recettes « produits des services » (ventes de bois notamment).

La légère augmentation des recettes « Impôts et taxes » correspond à l'augmentation des bases et non des taux. Il est rappelé que les taux n'ont pas été augmentés en 2016.

En revanche, il faut noter la perte importante de recettes liée aux dotations et participations versées par l'Etat au bénéfice de la commune : - 105 716 € entre 2016 et 2015.

Enfin, les produits exceptionnels correspondent aux cessions de terrains : la vente du terrain au groupe Schiever a été encaissée en 2016.

M. le Maire présente ensuite les crédits restant à réaliser et qu'il est proposé de reporter au budget primitif 2017. Il s'agit d'opérations engagées en 2016 ou de subventions restant à percevoir :

## Budget Général

	Dépenses	Recettes
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>		
211130 Acquisition terrains CIAS - Rétrocession	1 000 €	
211131 Echange de terrains SCI Rochefort	600 €	
21154 Acquisition bâtiment SCI Annelise	1 500 €	
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	8 000 €	
2184 Mobilier	1 300 €	
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>		
231319 Travaux Eglise - Parvis	108 500 €	
231320 Travaux bâtiments communaux Accessibilité	43 800 €	
231514 Travaux Aménagements urbains Av. Franche Comté	1 500 €	
23154 Aménagements ronds points entrée de ville	11 250 €	
231547 Travaux rue du Moulin - Mur du Murgin	176 000 €	
231549 Aménagement parking nord Hôtel de ville	14 800 €	
<b>Chapitre 13 - Subventions d'investissement</b>		
132117 Etat DETR - Accessibilité bâtiments communaux		14 600 €
132118 Etat DETR - Mur du Murgin		120 040 €
132119 Etat DETR - Aménagement parking nord mairie		17 700 €
13215 Agence de l'Eau - Etude réseaux humides		6 000 €
132213 DRAC - Parvis de l'église		16 300 €
132313 CD39 - Parvis de l'église		12 200 €
13285 ADEME - Etude chauffage bâtiments communaux		2 260 €
<b>Chapitre 10 FCTVA</b>		<b>36 200 €</b>
<b>TOTAL DES REPORTS</b>	<b>368 250 €</b>	<b>225 300 €</b>

## Budget Eau potable

	Dépenses	Recettes
Chapitre 13 - Subventions d'investissement Sectorisation - Agence de l'eau		5 300 €
<b>TOTAL DES REPORTS</b>	<b>0 €</b>	<b>5 300 €</b>

## Budget Assainissement

	Dépenses	Recettes
Chapitre 13 - Subventions d'investissement Etude Verdi - CD39 et Agence de l'Eau		4 900 €
<b>TOTAL DES REPORTS</b>	<b>0 €</b>	<b>4 900 €</b>

## Budget Lotissement

	Dépenses	Recettes
Chapitre 11 - Charges à caractère général Travaux différés	112 750 €	
Chapitre 13 - Atténuations de charge Ventes de terrains		897 790 €
<b>TOTAL DES REPORTS</b>	<b>112 750 €</b>	<b>897 790 €</b>

Il est proposé ensuite d'examiner les ratios suivants portant sur le budget général :

Ratios	CA 2015	CA 2016	BP2016
Nombre d'habitants (Insee - Fiche DGF)	2 454	2 355	2 355
<b>Dépenses réelles de fonct. / hab</b> <i>Mesure le niveau de service rendu</i>	737 €	703 €	751 €
<b>Produit Impôts directs / hab</b> <i>Mesure l'importance des recettes liées à l'impôt</i>	384 €	405 €	404 €
<b>Recettes réelles de fonct. / hab</b> <i>Mesure les moyens financiers</i>	1 000 €	1 008 €	892 €
<b>Dépenses d'équipement / hab</b> <i>Mesure l'effort d'équipement</i>	204 €	285 €	359 €
<b>Encours de dette</b> <b>Encours de dette / hab.</b> <i>Mesure l'ampleur de l'endettement</i>	3 361 147 € 1 370 €	3 043 471 € 1 292 €	3 043 471 € 1 292 €
<b>Ratio de désendettement</b> <i>En année</i>	6,2	5,5	8,4
<b>DGF / hab. (avec DSR)</b> <i>Contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité</i>	117 €	105 €	102 €
<b>Frais de personnel / dépenses réelles</b> <i>Mesure la charge de personnel de la collectivité</i>	35,6%	35,8%	35,0%
<b>Frais de personnel / hab</b>	262 €	252 €	263 €
<b>Dépenses d'équipement / RRF</b> <i>Poids de l'investissement au sein du budget</i>	20%	28%	40%
<b>Dette / RRF</b> <i>Mesure la charge de la dette par rapport à la richesse</i>	19,5%	17,5%	19,8%
<b>Subventions versées / hab</b>	96 €	92 €	85 €
<b>Charges financières / hab</b>	50 €	43 €	43 €

M. le Maire souligne la baisse du ratio d'endettement, soit 5,5 années en 2016 contre 6,2 années en 2015. Le ratio « Dotation Globale de Fonctionnement par habitant » affiche une baisse importante :  
- 12 € par habitant.

#### Analyse détaillée des 4 budgets, par chapitre et par compte

Après cette présentation des résultats par chapitre, Monsieur le Maire poursuit en présentant chaque compte par section (fonctionnement et investissement) et pour chaque budget.

Puis il se retire de la séance et donne la présidence à Jean-Pierre Brocard, pour le vote des comptes administratifs.

#### Vote des 4 comptes administratifs

Jean-Pierre Brocard interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques sur ces comptes administratifs 2016. Aucune remarque n'est formulée. Puis, Jean-Pierre Brocard interroge l'assemblée sur le vote souhaité pour ces comptes administratifs, à savoir séparément ou les 4 comptes en même temps. Il est proposé de voter les 4 comptes en même temps.

Le résultat des votes est le suivant :

Budget Général :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Budget annexe Eau Potable :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Budget annexe Assainissement :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Budget annexe Lotissement :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Jean-Pierre Brocard remercie l'assemblée et demande à Monsieur le Maire de rejoindre la séance. Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour le vote à l'unanimité de ces 4 comptes administratifs.

#### Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose de voter les affectations de résultat comme suit :

- Budget général : **550 376,08 € + 65 932,04 €** (clôture du budget « Syndicat de la Joux »)
- Budget Eau potable : **13 114,16 €**
- Budget Assainissement : **47 767,98 €**
- Lotissement : **0 €**

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Monsieur le Maire propose de voter les comptes de gestion 2016, en rappelant qu'ils sont en tout point conformes aux comptes administratifs 2016.

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Monsieur le Maire remercie les services et Jacques Bauduret pour l'analyse de ces résultats à fin 2016.

➤ **Investissements - Ouverture de crédits**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'ouverture anticipée de crédits en section d'investissement dans la limite de 120 850 € afin d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, en attendant l'adoption du budget primitif 2017.

En effet, pour les travaux concernant les réseaux secs de la rue du Moulin, le crédit reporté d'un montant de 176 000 € est prévu au chapitre 2315 et non au chapitre 21. Le SIDEC sollicite le mandatement de 80 % des dépenses au démarrage des travaux. Le montant de cette ouverture de crédit est de 116 000 €. A cela s'ajoute l'acquisition de barrières à tarif préférentiel (Tour de France), qu'il nous appartient de mandater également.

L'affectation de ces dépenses d'investissement est la suivante :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : **120 850 €**  
Article 21534 : Réseaux d'électrification : 95 925 €  
Article 21538 : Autres réseaux : 21 075 €  
Article 21886 : Acquisition barrières de police : 3 850 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **Eglise Saint-Nicolas : façade / Plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 décembre 2016 relative au plan de financement pour les travaux de rénovation de la façade sud de l'église Saint-Nicolas. La participation de la DRAC se montant à 20 % et non plus à 40 %, il convient de valider le nouveau plan de financement :

- **Dépenses** : Honoraires : 3 485 € HT  
Travaux : 38 750 € HT  
Divers et Imprévus : 5 000 € HT  
**Total : 47 235 € HT**
- **Recettes** : 9 450 € DRAC (20 %)  
7 085 € Conseil Départemental du Jura (15 %)  
30 700 € Commune de Moirans-en-Montagne  
**Total : 47 235 € HT**

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **Loi de Finances 2017**

Jacques Bauduret et les services se sont rendus à une réunion d'information sur la loi de Finances 2017 organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale à Besançon. Une fiche

synthétique des informations recueillies a été remise à chaque conseiller municipal. Les grandes lignes sont les suivantes :

- ✓ Allègement de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal : baisse de la DGF ralentie.
- ✓ Coefficient de revalorisation des bases locatives limité à 0,4% : taux historiquement faible.
- ✓ Augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale
- ✓ Baisse des compensations d'exonération
- ✓ Hausse du FPIC pour les communautés de communes contributrices
- ✓ A compter de 2018, les valeurs locatives foncières des logements seront majorées de l'inflation de l'année précédente.
- ✓ Mesures de fixation de l'attribution de compensation après un transfert de compétence :
  - La CLECT dispose de 9 mois pour remettre un rapport évaluant le coût net des charges transférées
  - Les communes ont 3 mois pour délibérer sur ce rapport (majorité qualifiée)
  - A défaut, le Préfet définit les conditions de transfert de charges.

## **2. Communauté de Communes Jura Sud**

### **➤ Schéma scolaire - Transfert des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire**

La Communauté de Communes Jura Sud sollicite l'avis de chaque Conseil municipal sur les différents schémas scolaires envisagés.

M. le Maire rappelle que le schéma scolaire est un document d'orientation à l'échelle de Jura Sud ayant pour vocation d'accompagner le maillage du territoire en établissements scolaires. Ce schéma peut être un élément référent pour échanger sur la carte scolaire avec l'Education Nationale. La volonté de la Communauté de Communes Jura Sud est de proposer un document ouvert avec différents scénarii.

Laurence Mas, qui a participé aux commissions présidées par Alain Rigaud – Vice-président de la Communauté de Communes Jura Sud, présente ces différents schémas aux conseillers municipaux. M. le Maire propose alors d'ouvrir le débat sur ces propositions.

Le document fourni par la Communauté de Communes propose plusieurs projections de 2017 à 2026 basées sur des hypothèses d'évolution des effectifs scolaires, créant un éventail de possibilités, sans fixer d'objectifs fondés sur l'intérêt général (intérêt de l'enfant et de la collectivité exerçant la compétence).

Toutes les possibilités étant ouvertes, le schéma scolaire inclut la construction d'un, voire de plusieurs groupements scolaires sur le territoire de Jura Sud, sans aucune prospective économique pour la collectivité (incidences financières en termes d'investissement et de fonctionnement).

Pour ces motifs, le Conseil municipal émet un avis défavorable sur le schéma scolaire tel que présenté par la Communauté de Communes Jura Sud.

### **➤ Transfert de la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire - Transfert de charges**

Au préalable, il est rappelé que la Communauté de Communes Jura Sud est compétente en matière de petite enfance, d'animations scolaires, d'équipements sportifs et culturels, d'investissement sur les groupes scolaires d'intérêt communautaire, de restauration scolaire et de schéma scolaire.

La volonté de la Communauté de Communes Jura Sud aujourd'hui est d'accompagner au mieux les familles en articulant les différents temps de l'enfant et ainsi conforter le territoire Jura Sud en tant que « Pays de l'Enfant ».

Laurence Mas présente les grandes lignes du document établi par le cabinet KPMG, en particulier les deux scénarii de transfert de charges. L'un est fondé sur les allocations compensatrices entre la Communauté de Communes Jura Sud et les communes et l'autre sur la fiscalité de la Communauté de Communes Jura Sud.

Ces deux scénarii prévoient le calcul de la charge nette et les modalités de transfert de cette charge :



1. Levier fiscal : 100 % de la charge est levée par une augmentation des impôts par la Communauté de Communes Jura Sud, avec possibilité pour les communes de baisser d'autant leurs impôts.
2. Baisse de l'attribution de compensation et levier fiscal : 50 % de la charge est levée par la baisse de l'attribution de compensation versée à chaque commune et 50 % de la charge est levée par une augmentation des impôts par la CC Jura Sud, avec possibilité pour les communes de baisser d'autant leurs impôts.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au transfert des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire à la Communauté de Communes Jura Sud, ainsi qu'au scénario n° 1 concernant les modalités de transfert de charges (financement à 100% par la fiscalité intercommunale).

➤ **Convention d'occupation des locaux communaux - Service Petite Enfance**

Le déménagement de la crèche se fera durant les vacances scolaires de février 2017. Le démarrage des travaux est prévu en avril 2017, pour une durée d'un an. La commune a proposé aux services de la crèche de s'installer dans les locaux communaux sis 37 rue du Jura à Moirans-en-Montagne à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 et pour toute la durée des travaux.

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une convention d'occupation des locaux communaux d'une durée de 16 mois au bénéfice de la Communauté de Communes Jura Sud.

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **Convention : Accueil d'un stagiaire CNRS Etang de la Penne**

Depuis 2010, une mortalité importante du crapaud commun (plusieurs centaines d'individus adultes) est observée dans le plan d'eau dit « L'Etang de la Penne » par l'Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques (ONEMA). La cause de cette mortalité n'a pas été identifiée ; seule une étude structurelle doit permettre de rechercher l'agent pathogène responsable. La Communauté de Communes Jura Sud, la commune de Moirans-en-Montagne et le Parc naturel régional du Haut-Jura souhaitent mener à bien cette étude en 2017, avec l'accompagnement technique et scientifique du Laboratoire Départemental d'Analyse du Jura et du CNRS. Celle-ci a été programmée dans le cadre de la programmation annuelle 2016 du PNR et, dans ce cadre, financée par la Région Bourgogne Franche-Comté et la DREAL.

Un stagiaire de Master 2 est recruté pour une durée de 6 mois par le Parc naturel régional du Haut-Jura pour assurer cette mission. Il est proposé que la commune de Moirans-en-Montagne prenne en charge une partie de la rémunération allouée au stagiaire. La participation communale s'élèverait à 50 % de la dépense restant due après versement de la participation du Parc naturel régional du Haut-Jura, soit la somme de 1 000 €.

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **3. Avancement des travaux des commissions communales**

➤ **Commission Affaires sociales / Logement**

**Statistiques 2016**

- ✓ Jean-Pierre Brocard présente les chiffres du recensement réalisé en janvier 2016 par l'INSEE. La population légale est celle du milieu de la période 2012-2016, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La population légale est donc « millésimée 2014 ». Elle est actualisée chaque année : le nouveau chiffre sera communiqué fin 2017. Moirans-en-Montagne compte 2 279 habitants (millésime 2013 = 2 355 habitants).



✓ Naissances, mariages, décès :

ANNÉE	NAISSANCE	MARIAGE	DÉCÈS
2016	15	9	26
2015	19	7	32
2014	20	6	22

✓ Nombre d'étrangers :

ANNÉE	Albanie	Algérie	Allemagne	Belgique	Cameroun	Congo	Laotienne	Espagne	Haiti	Italie	Maroc	Pologne	Portugal	Américaine	Sénégal	Suisse	Thaïlande	Tunisie	Turquie	Yougoslavie	TOTAL
2014		57	0	1	1		0	8	0	19	49	6	58	0	0	5	0	15	268	1	488
2015		55	0	1	1		1	3	0	13	50	6	64	0	0	5	0	15	267	1	482
2016		54	0	1	1		0	0	0	13	55	6	65	0	1	5	0	13	262	1	477

✓ Nombre de passeports en 2016 :

Jean-Pierre Brocard signale que le nombre de passeports traités par la mairie de Moirans-en-Montagne augmente chaque année pour atteindre en 2016, 416 titres. Il s'agit d'un nouveau record depuis 2009. En outre, ces passeports concernent majoritairement des communes extérieures : 206 hors Jura Sud (dont 30 pour Oyonnax).

➤ Commission Education Culture Vie associative

Réseau d'aide spécialisé (RASED) : achat d'un logiciel - Conventionnement

Laurence Mas présente une demande du Rased. Madame Agnès Reverchon, psychologue scolaire, a besoin d'acquérir un nouveau logiciel de tests psychologiques (tests d'efficacité intellectuelle QI). Ce logiciel est utilisé pour les 8 communes ou écoles : Moirans-en-Montagne, Meussia-Charchilla, Etival-Les Crozets, Ravilloles-Cuttura, Clairvaux-les-lacs, Pont de Poitte, Doucier et Bonlieu. Le coût de l'acquisition du logiciel est de **1 708,20 € TTC**.

La trésorerie a indiqué la procédure à suivre : une collectivité porte l'investissement et conventionne avec chaque autre collectivité pour une participation au prorata du nombre d'élèves (refacturation aux 7 autres communes).

Le montant final pour la commune de Moirans-en-Montagne s'élève à **329,02 € TTC**.

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Commission Travaux / Environnement

Rue du Moulin - Marché de travaux de voirie : choix de l'entreprise

Didier Berrez rappelle qu'une consultation a été engagée selon la procédure adaptée (décret n°2016-360 du 25 mars 2016). Les offres étaient à remettre avant le 30 janvier 2017 ; 23 entreprises ont retiré un dossier de consultation, 3 offres ont été réceptionnées. Un surcoût au niveau des offres est occasionné par la prise en compte de l'effondrement du mur.

Après présentation des offres, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir celle du groupement d'entreprises Routière Guenuhot (Zone artisanale 39260 Charchilla) / Jura Granulat (Route de l'Etang 39260 Charchilla) / SOTRAC (1 rue Charles Favre 39260 Moirans-en-Montagne) pour un montant de **93 148,60 € HT**.

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **4. Questions diverses et communications**

##### **Dépôt de plainte – Vol du ciboire**

M. le Maire rappelle que le vol du ciboire de l'église Saint-Nicolas avait occasionné un dépôt de plainte le 25 avril 2015. En octobre 2016, la mairie a reçu un appel de la gendarmerie de Lyon l'informant que le ciboire a été retrouvé (ainsi que son voleur). Le Tribunal de Grande Instance de Lyon a adressé par courrier le 17 janvier dernier un avis à victime de se constituer partie civile. La mairie s'est donc constituée partie civile.

##### **Lycée Pierre Vernotte**

Le lycée a organisé une conférence de presse le 26 janvier dernier sur l'ouverture d'une nouvelle formation CAP des Arts du Bois, comprenant la marqueterie, le tournage d'art et la sculpture sur bois. Ceci constitue une belle opportunité pour le lycée, dont la spécificité Arts du Bois est ainsi confirmée.

Par ailleurs, l'œuvre du Lycée, qui sera installée sur le rond-point sud de la commune sera inaugurée le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017.

##### **Communications**

- ✓ Patrick PETIT remercie le Conseil municipal pour le prêt de la salle des fêtes à l'occasion des élections primaires citoyennes des 22 et 29 janvier derniers ;
- ✓ L'école de musique Jura Sud remercie la mairie pour le prêt de la salle de cinéma pour le stage d'orchestre d'harmonie « Académie Musicale d'Automne 2016 » en octobre dernier ;
- ✓ Quelques remerciements (Madame Poulalier, Madame Le Toullec, M. et Madame Clément entre autres) pour le colis de Noël des personnes âgées ;
- ✓ Vœux 2017 reçus en mairie :
  - Ecole maternelle Liloludy
  - Christian Prudhomme et Thomas Cariou (Amaury Sport Organisation)
- ✓ Le Conseil municipal est invité à l'inauguration des nouveaux locaux de la boucherie Lorge le mercredi 8 mars à 18h00.

***Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h30.***

*Le secrétaire de séance,*  
Grégoire LONG



*Le Maire,*  
Serge LACROIX



Les Conseillers Municipaux

Jean-Pierre BROCARD 	Laurence MAS 	Didier BERREZ 	<del>Jacques BAUDURET</del> 	Jacques BAUDURET 	Jean-Pierre LANÇON 
Grégoire LONG 	Rachel BOURGEOIS 	Catherine DURY 	Mekia ED DHIMENE 	Hülya KAPTAN 	Annabelle BOUVARD 
Sandrine PRUDENT 	Alain- Stéphane OBERSON 	Nicolas BŒUF 	Eddy LUSSIANA 		